Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

SESSION 2026
Métropole - Antilles - Guyane - Réunion

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR - QUALITÉ, ALIMENTATION, INNOVATION ET MAÎTRISE SANITAIRE

ÉPREUVE E1 : S'INSCRIRE DANS LE MONDE D'AUJOURD'HUI

Coefficient : 2 **Durée : 180 minutes**

Matériel autorisé : **L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.**

Le sujet comporte **6 pages** numérotées de 1/6 à 6/6. Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE : ATELIER ALIMENTAIRE ARMORIQUE, RENNES, ILLE-ET-VILAINE

Cette épreuve évalue la capacité à analyser des informations, à mettre en perspective un enjeu de société et à construire une argumentation étayée. Elle comporte trois parties : histoire, géographie et enseignement moral et civique. Les documents nécessaires sont fournis dans le dossier documentaire. Les données statistiques du document DT 2 sont constituées pour le sujet et ne prétendent pas décrire des approvisionnements réels.

Répondez de manière organisée, en vous appuyant sur les documents et sur vos connaissances. Lorsque la question le demande, distinguez les informations apportées par les documents de votre propre analyse. Le barème total est de 20 points.

PARTIE 1 : Construire l'Europe, des déclarations aux réalisations (9 points)

Histoire : analyse critique et confrontation de sources

À partir du document DT 1 et de vos connaissances, rédigez des réponses organisées. Vous devez identifier la nature et le contexte des sources, les confronter et apprécier leur portée ainsi que leurs limites.

1.1 (2 points) Présentez les deux sources du document DT 1 : leur nature, leur auteur ou leur origine, leur date et le contexte dans lequel elles sont produites. Situez brièvement les étapes de la construction européenne auxquelles elles se rapportent.

1.2 (2,5 points) Confrontez les deux textes. Montrez ce qu'ils présentent comme objectifs ou comme moyens de la construction européenne et relevez une continuité ainsi qu'une évolution entre 1950 et 1957.

1.3 (2 points) Analysez de manière critique ces sources : quels sont leurs objectifs et leurs destinataires probables ? En quoi leur nature et leur contexte influencent-ils les informations qu'elles donnent ? Appuyez votre réponse sur des éléments précis des textes.

1.4 (2,5 points) Montrez la portée de ces documents pour comprendre la construction européenne après 1945. Présentez également une limite de ce qu'ils permettent d'affirmer sur la réalité de cette construction et sur ses effets pour les populations.

PARTIE 2 : Approvisionnements alimentaires et organisation des territoires (7 points)

Géographie : question problématisée et repérage des flux

À partir du document DT 2, du document réponse DR 1 et de vos connaissances, étudiez l'organisation spatiale des approvisionnements de l'Atelier alimentaire Armorique. Les données chiffrées du DT 2 sont un jeu de données construit pour cette étude.

2.1 (2 points) Comparez la place des quatre régions d'approvisionnement en utilisant les parts de volume et les distances moyennes indiquées dans le DT 2. Identifiez la région la plus proche et celle dont la distance moyenne est la plus élevée.

2.2 (2,5 points) Expliquez comment les données du DT 2 révèlent une organisation des approvisionnements à plusieurs échelles. Présentez un intérêt et une limite d'une organisation reposant principalement sur des régions proches du site de Rennes.

2.3 (2,5 points) Complétez le schéma relationnel du DR 1 à l'aide des informations du DT 2. Puis rédigez deux ou trois phrases expliquant ce que le schéma fait apparaître sur les relations entre le site de transformation, les territoires fournisseurs et les marchés de distribution.

PARTIE 3 : Liberté de conscience et débat citoyen (4 points)

Enseignement moral et civique : étude d'une situation civique

Vous participez au comité d'organisation d'une journée de débat sur l'alimentation dans un établissement public. Une publication diffusée sur le compte de l'association organisatrice dénigre des élèves en raison de leurs choix alimentaires liés à leurs convictions. La publication suscite des réactions et le débat doit avoir lieu le lendemain. À l'aide du document DT 3 et de vos connaissances, proposez une réponse argumentée à cette situation.

3.1 (1,5 point) Identifiez le principe républicain et la liberté concernés par la situation. Expliquez ce que le document DT 3 garantit et en quoi il est pertinent pour le cas présenté.

3.2 (1,5 point) Indiquez deux mesures concrètes que le comité peut prendre avant ou pendant le débat afin de permettre l'expression des opinions tout en prévenant les propos visant des personnes en raison de leurs convictions.

3.3 (1 point) Justifiez brièvement comment ces mesures concilient liberté d'expression, respect des personnes et conditions d'un débat démocratique.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : DEUX SOURCES SUR LES DÉBUTS DE LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE

Source A : déclaration de Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères, 9 mai 1950. Extrait : « L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes, créant d'abord une solidarité de fait. » La déclaration propose notamment de placer la production franco-allemande de charbon et d'acier sous une autorité commune. Source publiée par le ministère français des Affaires étrangères, texte de la déclaration du 9 mai 1950.

Source B : traité instituant la Communauté économique européenne, signé à Rome le 25 mars 1957, article 2. Extrait : « La Communauté a pour mission, par l'établissement d'un marché commun et par le rapprochement progressif des politiques économiques des États membres, de promouvoir un développement harmonieux des activités économiques dans l'ensemble de la Communauté, une expansion continue et équilibrée, une stabilité accrue, un relèvement accéléré du niveau de vie, et des relations plus étroites entre les États qu'elle réunit. » Source : traité instituant la Communauté économique européenne, version publiée au Journal officiel des Communautés européennes.

Les extraits sont reproduits pour l'étude. La déclaration de 1950 précède la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier. Le traité de 1957 institue la Communauté économique européenne entre ses États signataires.

DT 2 : APPROVISIONNEMENTS DE L'ATELIER ALIMENTAIRE ARMORIQUE

Le tableau présente un jeu de données construit pour le sujet. Il concerne les volumes annuels d'ingrédients reçus par l'atelier de Rennes et leur distance routière moyenne estimée entre le territoire fournisseur et le site. Les pourcentages de volume totalisent 100 %. Ils décrivent les approvisionnements de l'exemple étudié, et non des statistiques régionales officielles.

Origine des ingrédients reçus par le site de Rennes

Territoire fournisseur	Part du volume annuel	Distance routière moyenne estimée jusqu'au site
Bretagne	45 %	80 km
Pays de la Loire	25 %	140 km
Normandie	20 %	220 km
Autres régions françaises	10 %	450 km

Données construites pour le sujet.

DT 3 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE : EXTRAIT DE LA LOI DU 9 DÉCEMBRE 1905

Loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État, article 1. « La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public. »

Source : loi du 9 décembre 1905, article 1, publiée au Journal officiel de la République française. Le document est un extrait de la loi ; il ne constitue pas à lui seul l'ensemble des règles applicables aux propos tenus dans un établissement public.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : question 2.3 **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez les cases signalées par « ... » en vous appuyant sur le DT 2. Ajoutez des flèches pour indiquer les relations entre les territoires et le site de transformation. Vous pouvez annoter le schéma à la main.

Schéma relationnel des approvisionnements et de la distribution

Élément du système	Informations à reporter
Territoires fournisseurs représentant ensemble 70 % des volumes	
Site de transformation	Rennes
Part des volumes provenant des autres régions françaises	
Marchés de distribution de l'atelier	

Complétez les cellules signalées par « ... ».

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.